



**RAPPORTS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019
CONSEILS MUNICIPAL ET D'AGGLOMÉRATION**

Chères citoyennes, chers citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit faire rapport au cours de la séance ordinaire du 8 juin 2020, sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe.

Les conseils municipal et d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant ont déposé le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 lors de la séance du 11 mai 2020. L'excédent de fonctionnement des exercices à des fins fiscales est de 3 151 461 \$ pour la Ville et de 1 210 391 \$ pour l'agglomération.

Contrairement aux années antérieures et à cause de la crise sanitaire actuelle, le Conseil a décidé de ne pas procéder à l'affectation de la totalité des surplus, et ce, afin de pouvoir pallier à des dépenses imprévues. À ce stade-ci, plusieurs paramètres demeurent inconnus et nous ne connaissons pas les effets à long terme de cette pandémie sur l'économie. Il faut donc agir avec sagesse et prudence.

Cette précaution s'ajoute à la diminution de certaines dépenses de l'ordre de 1,5 M\$, du budget des opérations 2020, incluant certains projets spéciaux, Ville et agglomération confondus.

Au quotidien, le souci des membres du Conseil municipal et celui d'agglomération est d'offrir des services efficaces et efficaces, ce qui a un impact positif sur les finances de notre Ville. Les états financiers en font foi et soyez assurés que nous continuerons à administrer la Ville dans le même esprit. J'en profite aussi pour remercier le personnel municipal qui, au quotidien, fait la différence.

Ville	Agglomération
<p>Revenus La Ville de Mont-Tremblant a enregistré des revenus de fonctionnement de 28 008 688 \$, soit 3 521 489 \$ de plus que les revenus prévus. Cet écart favorable comprend notamment des revenus additionnels de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 539 402 \$ en taxes, générés par les 93 M\$ d'augmentation de la richesse foncière; • 2 175 080 \$ en droits de mutation; • 185 267 \$ en revenus d'intérêt; • 367 064 \$ pour le raccordement de différents projets au réseau d'égout. 	<p>Revenus La Ville de Mont-Tremblant a enregistré des revenus de fonctionnement de 20 194 120 \$, soit 578 956 \$ de plus que les revenus prévus. Cet écart favorable comprend notamment des revenus additionnels de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 621 061 \$ en taxes, générés par les 100 M\$ d'augmentation de la richesse foncière; • 128 567 \$ en revenus d'intérêts. <p>Et une baisse de revenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 227 104 \$ pour la gratuité du Transport en commun de Mont-Tremblant (TCMT) effective depuis le 21 juin 2019.
<p>Dépenses Elles s'établissent à 22 655 736 \$, soit 445 270 \$ de moins que prévu. Cet écart comprend la réduction de dépenses de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 215 471 \$ en hygiène du milieu dû au report de certains travaux; • 194 850 \$ liés à la diminution d'honoraires professionnels à l'égard de projets, programmes et d'études visant notamment, l'aménagement du territoire. <p>Les dépenses englobent également le remboursement en capital de la dette à long terme à la hauteur de 2 533 046 \$.</p>	<p>Dépenses Elles s'établissent à 17 344 481 \$, soit 195 595 \$ de moins que prévu. Cet écart comprend des économies de 98 548 \$ qui ont été réalisées par l'optimisation des ressources humaines.</p> <p>Les dépenses englobent également le remboursement en capital de la dette à long terme à la hauteur de 1 266 011 \$.</p>
<p>Investissements Le rapport financier 2019 confirme des investissements de 6 141 088 \$.</p> <p>Les principaux investissements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réfection de chemins et trottoirs sur huit rues (2,1 M\$); • acquisition de terrains pour l'aménagement de l'Espace public (1,6 M\$); • prolongement de la rue Siméon (405 k\$); • changement des filtres à l'usine de filtration du lac Tremblant (275 k\$); • acquisition d'un souffleur à neige (175 k\$). 	<p>Investissements Le rapport financier 2019 confirme des investissements de 2 092 013 \$.</p> <p>Les principaux investissements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquisition d'un camion-incendie de type autopompe (735 k\$); • réfection d'une portion du chemin du Village (600 k\$); • construction d'un bâtiment de service au parc du Centenaire (200 k\$); • aménagement de jeux d'eau au parc du Voyageur (160 k\$); • acquisition d'un véhicule de police (40 k\$); • acquisition d'un souffleur à neige (20 k\$).

Les états financiers 2019 ont été audité par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas. L'auditeur indépendant a émis une opinion avec réserve dans son rapport, réserve provenant de la décision de la Ville de Mont-Tremblant de se conformer à l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière*. Celle-ci énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisée dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par l'Assemblée nationale du Québec, contrairement à ce que les *Normes comptables canadiennes* pour le secteur public exigent dans la norme comptable sur les paiements de transfert. Elle prévoit plutôt la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement et que les critères d'admissibilités sont respectés.

À l'exception de cette réserve, l'auditeur est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux *Normes comptables canadiennes* pour le secteur public.

Donné à Mont-Tremblant, ce 17 juin 2020.

Luc Brisebois, maire